

Cem EROĞUL¹LA CULTURE DÉMOCRATIQUE²

INTRODUCTION

La démocratie est un mode de vie. Pour que ce mode se réalise il faut, évidemment, et avant tout, que l'Etat soit organisé et dirigé conformément à ce but. Cela est indispensable. Même dans les sociétés à traditions démocratiques vigoureuses, il est impossible de faire vivre la démocratie si l'Etat n'est pas aménagé d'une manière démocratique. D'autre part, le plus grand soutien des sociétés à réflexes démocratiques faibles, dans leur préparation à la démocratie, est l'existence d'une gestion démocratique. Donc, pour que la démocratie puisse voir le jour, il faut, comme première condition, que l'Etat soit démocratique.

Il n'y a pas de doute à cela. Mais qui établira, qui conservera, qui développera cet Etat démocratique? A considérer l'histoire, l'apparition de l'Etat démocratique des temps modernes, est le produit des luttes menées par la bourgeoisie contre le régime féodal. La société s'est démocratisée dans la mesure où la bourgeoisie s'est élevée contre la monarchie sacrée, et contre son principal soutien idéologique, la religion. Ainsi, le principe de la souveraineté nationale qui affirme que toute souveraineté émane des dirigés, et celui de la laïcité qui soutient que la religion doit être extirpée du domaine public et reléguée dans les consciences, ont été les principaux leviers idéologiques de la lutte pour la démocratie.

La mutation radicale qui a porté la bourgeoisie à la tête des peuples du monde, est la révolution industrielle. Mais, tandis que celle-ci se répandait, voilà qu'apparaissait, face à la bourgeoisie, une nouvelle classe, enfantée directement par cette même révolution: la classe ouvrière. A partir du milieu du dix-neuvième siècle, cette classe a imprimé son propre sceau à la démocratie. S'opposant aux étendards de liberté, d'égalité, de propriété, et de sûreté, levés par la bourgeoisie, les drapeaux de libération, d'égalité économique, de propriété publique, et de sécurité sociale, ont commencé à flotter dans les mains des ouvriers. Tandis que les bourgeois défendaient

¹ Professeur de droit constitutionnel, à la Faculté des Sciences Politiques de l'Université d'Ankara.

² Cet article publié originellement sous le titre "Demokrasi Ekini", dans le numéro 176 (février 1995), de la revue **Mülkiyeliler Birliği Dergisi**, a été traduit par l'auteur.

l'individualisme et l'Etat de droit, les ouvriers mettaient en avant le socialisme et l'Etat social. Ce combat, parfois violent, parfois plus calme, a continué jusqu'à nos jours.

Au cours de cette lutte couvrant le dernier siècle et demi, lutte qui a connu bien des hauts et des bas, ces deux classes ont vécu et ont fait vivre des expériences amères. Lorsque la bourgeoisie, affolée devant la classe ouvrière, tenta de l'écraser totalement, elle se retrouva dans les bras du fascisme, et perdit finalement sa propre démocratie. Quant à la classe ouvrière, lorsque saisissant l'occasion elle supprima la bourgeoisie, elle paya son mépris pour la démocratie bourgeoise, en perdant sa propre souveraineté. En conclusion, l'histoire a imposé ces deux grandes vérités:

- Une bourgeoisie qui ne reconnaît pas les droits de la classe ouvrière, se condamne au fascisme;

- Un régime ouvrier qui n'est pas démocratique, court fatalement à sa perte.

Le fascisme, tout comme le socialisme dictatorial, ont une propriété commune: ils transforment l'Etat en bête féroce. Face à ce danger terrible, la solution préconisée par l'anarchisme, la suppression de l'Etat, est une chimère pour aujourd'hui. Du reste, impossibilité mise à part, cette solution contrevient aux intérêts, aussi bien de la bourgeoisie, que des ouvriers. En conséquence, qu'on soit pour le régime bourgeois ou pour le régime ouvrier, on se trouve dans les deux cas face à la double obligation, et de garder l'Etat, et d'éviter qu'il devienne un monstre. Cette double contrainte ne nous laisse qu'une seule issue: la démocratie.

Le terme démocratie a vécu bien des péripéties sémantiques, depuis qu'il est apparu pour la première fois, il y a deux mille cinq cents ans, sous la plume d'Hérodote d'Halicarnasse. N'ayant point connu jusqu'à ce jour une quelconque démocratie socialiste plus ou moins durable, nous ne savons pas exactement de quels nouveaux sens ce terme pourrait se charger à l'avenir. Par contre, nous avons suffisamment de données pour pouvoir définir rigoureusement la démocratie dans les régimes à souveraineté bourgeoise. Ce que signifie aujourd'hui la démocratie est tout à fait clair. La démocratie est un régime social, s'appuyant sur un compromis entre la classe ouvrière et la bourgeoisie, et reconnaissant aux gouvernés, dans le cadre de ce compromis, les droits de l'homme, valeurs communes du monde civilisé.

Il apparaît ainsi, que pour aujourd'hui, la dimension vitale de la démocratie, est la reconnaissance des droits de l'homme. Les droits de l'homme se réfèrent à un concept des plus vastes. Y trouvent place, aussi bien les inviolabilités protégeant l'individu contre l'Etat, que les droits protecteurs nécessitant l'intervention de l'Etat dans l'intérêt de l'individu, et que les droits de participation rendant efficaces les gouvernés dans la gestion de l'Etat. Certains de ces droits sont favorables aux bourgeois et aux ouvriers également, certains servent surtout les bourgeois, et d'autres surtout les ouvriers. Il s'ensuit que le choix des droits démocratiques qui seront concrétisés avec le plus de diligence, sera inévitablement l'occasion d'un conflit permanent. D'autre part, il est aussi vrai que parallèlement à l'évolution du monde civilisé, les droits de l'homme

acquièrent sans cesse de nouvelles dimensions. L'incorporation de ces nouvelles dimensions dans la panoplie démocratique, rend l'équilibre entre les différents intérêts, encore plus instable. Il en résulte que la démocratie, vit toujours et inévitablement, dans un contexte de luttes et de compromis.

Voilà pourquoi, les propriétés culturelles requises par la démocratie, se doivent être de nature à assurer, sur le fondement de classe déjà indiqué, les capacités nécessaires à la protection de ses droits, face au rival, dans un processus sans fin de lutte et de compromis. Voici les plus importantes de ces propriétés culturelles: la rationalité, le pluralisme, la discipline. La rationalité est une propriété commune, aussi bien au mode de pensée bourgeois, qu'à celui des ouvriers. Si elles ne possédaient pas une telle propriété commune, ces deux classes se trouveraient dans l'impossibilité totale de communiquer, en vue d'arriver à un compromis quelconque. Le pluralisme, dans son acception la plus large, signifie la tolérance à l'existence de « l'autre ». Il est évident que sans cela, n'importe quel compromis serait impossible. Quant à la discipline, elle tire sa raison d'être, de la nécessité d'obéir à certaines règles, dans cette lutte inévitable. La démocratie est la désignation d'un certain ordre, et non du désordre.

La démocratie étant un mode de vie, la rationalité, le pluralisme et la discipline qui constituent les principales pierres à bâtir de la culture démocratique, doivent se trouver au fondement, et des rapports publics, et des rapports sociaux, et des rapports personnels.

LA CULTURE DÉMOCRATIQUE DANS LES RAPPORTS PUBLICS

Le point focal des rapports publics est l'Etat. L'Etat est la seule institution qui puisse appréhender le corps social en entier. C'est pour cette raison que, ainsi qu'il a été souligné au début, le problème le plus important pour le mode de vie démocratique, est la démocratisation de l'Etat. Le point de touche de la démocratie se trouve dans les rapports entre le citoyen et l'Etat. La nature de ces rapports détermine l'existence de la démocratie dans un pays, et son degré.

Pas de doute à cela. Mais on oublie parfois que ces rapports eux-mêmes dépendent d'une précondition fondamentale. En effet, l'existence d'un rapport quelconque, présuppose l'existence des parties. Il s'ensuit, qu'avant de chercher à savoir si leurs rapports sont de nature démocratique, il faut s'arrêter un moment sur les conditions d'existence de l'Etat et du citoyen.

Le caractère premier de l'Etat est la souveraineté. Celle-ci s'exprime à l'extérieur par l'indépendance, et à l'intérieur, par le monopole d'autorité sur tout le territoire. Dans la mesure où l'indépendance d'un Etat faiblit, la possibilité qu'ont les citoyens de participer à sa gestion, diminue également. On perd souvent de vue, cette simple vérité. Dans certains milieux, l'usure de l'indépendance, est considérée comme un progrès de la démocratie. Par exemple, le phénomène de la globalisation est vu de cet œil. Or, la seule concession d'indépendance qui soit compatible avec la démocratie, est l'intervention extérieure destinée à la protection des droits de l'homme. Toute autre

concession, restreindra inévitablement le droit de la majorité des citoyens à participer à la gestion de l'Etat. Cela est surtout vrai pour les masses laborieuses. Ce qu'on appelle la globalisation, est pour le principal, l'internationalisation du capital. Il s'ensuit que la globalisation ne diminue pas, bien au contraire, l'influence du capital sur l'Etat. Par contre, les ouvriers et les travailleurs, ne peuvent être influents, qu'à l'intérieur des frontières nationales. En conséquence, ce sont eux qui sont touchés en premier par la perte d'indépendance.

Du point de vue du rapport démocratique entre l'Etat et le citoyen, l'aspect intérieur de la souveraineté revêt également une grande importance. La participation à la gestion d'un Etat incapable d'établir son autorité sur une partie du territoire, ou d'un Etat dont l'autorité sur l'ensemble du territoire est discutée, est, pour le citoyen, une participation au rabais. Ce n'est donc pas une participation pleinement démocratique. Sur ce point-là, également, les esprits sont fort confus. Beaucoup estiment que la démocratie se trouvera renforcée dans la mesure où l'Etat s'affaiblira. C'est une erreur capitale. S'il ne reste plus un Etat à la gestion duquel il vaille la peine de participer, il est hors de question qu'on rapport avec un tel Etat puisse être démocratique.

Ce qui vient d'être dit, au titre des présuppositions des rapports démocratiques, en ce qui concerne la partie Etat, est également valable pour la partie citoyen. Pour qu'il y ait participation, pour qu'il y ait rapport, il faut avant tout que le citoyen ne s'inquiète pas pour sa vie. Dans une société où les meurtres impunis, les exécutions sommaires sont monnaie courante, il est hors de question que le citoyen craignant pour sa vie puisse songer à participer à la gestion de l'Etat. Là où il n'y a pas d'ordre public, la démocratie qui est elle-même une forme d'ordre, ne peut être. Ici aussi, la tâche revient à l'Etat. Il est du devoir de l'Etat, de protéger, et sa propre indépendance, et son autorité sur tout le territoire, et le droit à la vie des citoyens. Là où ces préconditions ne sont pas réalisées, il est inutile de s'enquérir sur l'existence de rapports démocratiques.

C'est donc, après que ces préconditions seront réalisées, c'est-à-dire après que l'existence des parties sera assurée, qu'il pourra être question d'établir un rapport démocratique entre l'Etat et le citoyen. D'autre part, non seulement l'existence des parties, mais celle du rapport lui-même, dépend de certaines préconditions. Premièrement, il faut qu'il existe un cadre juridique permettant l'établissement d'un rapport démocratique entre le citoyen et l'Etat. Deuxièmement, se trouve également requise une atmosphère idéologique, confortant un tel rapport. Troisièmement, les citoyens doivent aussi pouvoir accéder à une information exacte et étendue, concernant l'Etat, et donc le domaine public auquel ils pourraient participer. Cela présuppose l'existence des moyens de communication de masse, et leur perméabilité à la démocratie.

Tout comme le terme public renvoie à l'Etat, la notion de cadre juridique rappelle avant tout la constitution. La mesure dans laquelle une constitution protège la rationalité, le pluralisme, et la discipline, qui sont les pierres à bâtir de la démocratie, est à rechercher dans la mesure où cette même constitution reconnaît les droits de l'homme, et leur assure une garantie efficace. Considérée sous cet angle, la

constitution de 1982, aujourd'hui en vigueur en Turquie, constitue un cadre juridique absolument inconciliable avec les valeurs démocratiques.

Les deux aspects essentiels de l'élément de rationalité, sont la langue et la religion. La langue, n'est pas seulement le véhicule de la pensée, elle en est également le matériau. En d'autres termes, la langue est "la substance" de la pensée. Si la langue est incompréhensible, la pensée sera également incompréhensible. Une des sources importantes de la confusion d'interprétation créée par la constitution de 1982, est son vice de langue. Quant à l'importance de la religion, il est inutile de la souligner pour quiconque vit en Turquie. La religion prenant appui sur un fondement de croyances dont la véracité ne peut être discutée sans commettre de péché, elle constitue la plus grande menace pour la pensée rationnelle, qui se fonde, elle, sur le doute méthodique. C'est pourquoi, la laïcité est une condition indispensable de la rationalité, et donc de la démocratie. La constitution de 1982, qui, sous le couvert de « l'enseignement de la culture religieuse et de la morale, » a rendu obligatoire l'enseignement de la religion dans le primaire et le secondaire, a non seulement détruit le Kémalisme, mais elle a également porté le plus grand coup à la laïcité. Ceci est une des premières raisons qui expliquent pourquoi cette constitution est le plus grand obstacle devant la démocratie.

L'élément pluralisme, est de signification claire. D'après ce principe de la démocratie, toute opinion concernant les affaires publiques, doit pouvoir s'exprimer et s'organiser librement, à la seule condition de ne pas inciter à la violence. L'Etat et les partisans d'autres opinions, doivent respecter le droit d'expression et d'organisation des opinions divergentes. La constitution de 1982 est totalement antidémocratique, de ce point de vue. Les opinions ayant trait au domaine public, ont par définition, un caractère politique. Or, la constitution de 1982 interdit toute expression politique aux syndicats, aux associations, aux organisations professionnelles à caractère public, aux coopératives, aux fondations, bref à toutes les organisations publiques et sociales, en dehors des partis politiques. Tel étant le cas, le fait qu'il ne peut y avoir de démocratie avec une pareille constitution, ne souffre aucune discussion.

Plus étonnant, peut-être, cette constitution est également viciée du point de vue de l'élément discipline. En vérité, cela ne devrait pas étonner. Car l'essence de la discipline démocratique est le respect pour le droit. Or cette constitution est le produit d'une mentalité si irrespectueuse du droit, que son constituant a pu admettre de gaîté de cœur, qu'une règle constitutionnelle puisse être amendée au moyen de communiqués, ou de simples décisions (cf. l'article 6 de la loi numéro 2324 "Sur le Régime Constitutionnel", datée du 27.10.1980). Avec un tel précédent, il est naturel que le principe de l'Etat de droit, ait dû subir de graves entorses dans cette constitution. Le principe de l'Etat de droit exige que toutes les institutions de l'Etat soient placées dans un cadre juridique adéquat, et que tous ses actes et actions soient soumis au contrôle d'un judiciaire indépendant. Or cette constitution, a soustrait au contrôle judiciaire: les ordonnances présidentielles sans contreseing, les décisions du Conseil Militaire Suprême, les décrets-lois promulgués en état d'urgence, les décisions de Conseil Supérieur des Juges et des Procureurs. Qui plus est, elle a

également mis de l'eau dans le vin des garanties accordées aux juges, garanties qui constituaient le fondement même de l'indépendance judiciaire.

Bref, tant que la constitution de 1982 et l'ensemble des lois l'accompagnant ("le droit du 12 Septembre") resteront en vigueur, il sera impossible de prétendre qu'existe en Turquie un cadre juridique propice à l'établissement d'un rapport démocratique entre le citoyen et l'Etat.

Un second élément nécessaire à l'existence d'un rapport démocratique, est un cadre idéologique favorable. Et c'est ici que gît un des plus grands problèmes de la Turquie. Dans les affaires publiques, la Turquie ne s'est pas encore débarrassée d'une mentalité féodale. Les attitudes du genre "Nos supérieurs en savent mieux!" ou "Pour qui te prends-tu pour te mêler des affaires de l'Etat?!", se nourrissent réciproquement. Ni les gouvernés ne sont capables de faire montre de courage civique pour la défense de leurs droits, ni les gouvernants ne sont capables de trouver naturel de telles revendications. L'écoute patiente des intéressés, dans la recherche d'un compromis satisfaisant pour tous, ou, en d'autres termes, la rationalité démocratique, est étrangère à l'administration publique turque. Chez nous, c'est la monodie qui prévaut. L'Etat ne connaît que deux attitudes: soit opprimer, soit courtiser le peuple. Quant aux citoyens, ils ne savent pas mieux faire: soit ils s'abaissent, soit ils se révoltent. Or ce qui compte en démocratie, c'est l'expression disciplinée des intérêts contradictoires, c'est la défense des intérêts divergents de toutes les parties, en vue d'aboutir à des compromis rationnels.

Un troisième élément nécessaire à l'établissement d'un rapport démocratique entre le citoyen et l'Etat, est l'existence d'une information suffisante. Là où les moyens de communication de masse, tels que la télévision, la radio, la presse, le cinéma, sont inexistantes, la démocratie non plus ne peut opérer. Le citoyen doit être informé des affaires publiques, si on veut qu'il ait son mot à dire à l'Etat. De plus, la simple existence des moyens énumérés ne peut suffire. Ces réseaux doivent aussi être conformes aux principes de rationalité, de pluralisme, et de discipline, qui sont les pierres à bâtir de la culture démocratique. Sinon, il est vain d'attendre le développement de la culture démocratique, de la part de certains medias, comme il est parfois le cas en Turquie, qui se font les chantres obstinés du parti pris, qui se refusent à laisser filtrer une opinion différente, et qui se croient libres dans la mesure où ils violent les règles du droit. Clairement, un tel usage des médias ne peut que faire reculer la démocratie.

LA CULTURE DÉMOCRATIQUE DANS LES RAPPORTS SOCIAUX

Le point focal des rapports sociaux est la vie professionnelle. Pour que les rapports démocratiques prévalent ici aussi, il faut d'abord que l'Etat de droit soit respecté. En d'autres termes, il incombe à l'Etat de tracer le cadre juridique de la vie professionnelle et d'assurer son implantation. De plus, cela ne suffit pas. Pour que les rapports professionnels soient démocratiques, il faut aussi que soit mis en vigueur le principe de l'Etat social.

Il a été déjà indiqué que l'Etat démocratique est un Etat qui s'appuie sur les droits de l'homme. Parmi ces droits, ceux qui nécessitent la protection de l'individu par l'Etat, revêtent une importance particulière du point de vue de l'Etat social. Une double obligation incombe à l'Etat, à cet égard. Assurer, d'une part, des moyens spéciaux aux individus susceptibles de se trouver opprimés par les rapports sociaux, afin qu'ils puissent se protéger eux-mêmes; et protéger, d'autre part, directement ces mêmes individus. Les droits syndicaux sont l'instrument du premier devoir, et les droits relatifs à la sécurité sociale, celui du second. Un Etat ne reconnaissant pas aux travailleurs le droit de se syndiquer, le droit aux conventions collectives, et le droit de grève, ou un Etat qui restreint excessivement ces droits, ne peut être qualifié de démocratique. De même, n'est pas non plus démocratique, un Etat qui abandonne le peuple, les masses laborieuses, à un niveau de vie indigne d'une vie humainement vécue.

Mais, dans ce domaine, le problème pour la démocratie, ne découle pas seulement de l'attitude de l'Etat. Dans les relations professionnelles, le comportement des parties est au moins aussi important que celui de l'Etat. Si la rationalité, le pluralisme, la discipline ne sont pas des valeurs importantes pour les rapports employeurs-employés, dans une telle société, il pourrait facilement être impossible de faire germer une culture démocratique. Si, par exemple, un ouvrier qui se syndique est aussitôt renvoyé; si toute critique des travailleurs concernant la gestion de l'entreprise est perçue comme un assaut au droit de propriété; ou si les syndicats refusent aux entreprises les moyens de survivre; dans de tels cas, il est impossible de parvenir à des compromis rationnels, prenant appui sur un sens des responsabilités également partagé, et de les mettre en œuvre dans un cadre discipliné.

Bref, le développement d'une culture démocratique dans tous les domaines des rapports sociaux, à commencer par les rapports professionnels, dépend toujours de l'attention accordée aux valeurs de rationalité, de pluralisme, et de discipline.

LA CULTURE DÉMOCRATIQUE DANS LES RAPPORTS PERSONNELS

Au point focal des rapports personnels, on trouve l'institution de la famille. Une des premières fonctions de la famille est d'inculquer certains modes de comportement aux nouvelles générations. Certes, la fonction éducative ne se limite pas à la famille. L'éducation est, dans une large mesure, un processus public (dans les écoles d'Etat) ou social (dans les écoles privées). Il n'en reste pas moins vrai, que les modes fondamentaux du comportement, qui hominisent le petit d'homme, sont acquis dans la famille. C'est pourquoi cette transmission par la famille revêt une importance extraordinaire, du point de vue de la culture démocratique.

Il est très difficile à des petits d'homme, passés à travers une "éducation" fondée sur la peur, l'oppression et l'uniformisation, d'acquiescer à l'âge adulte, des attitudes démocratiques. Un des obstacles les plus importants, en Turquie, au développement de la démocratie, vient du caractère oppressif et irrationnel de

l'institution familiale. D'une manière générale, ce qu'on attend des enfants, chez nous, est une soumission aveugle. Que les enfants prennent la parole, qu'ils se mettent surtout à défendre leurs droits, voilà ce qui ne peut être toléré. Nonobstant leur degré de sottise, l'obéissance aux diktats paternels, est considérée comme la première des vertus. Et pour ceux qui se permettent de questionner cette grande vérité, les coups, qualifiés de "dons du ciel", sont là, pour les remettre à raison.

Depuis Freud, le rôle fondamental de la sexualité dans la structure psychique de l'individu, est une vérité scientifique peu discutable. Les individus privés des satisfactions normales dans le courant de leur développement sexuel, deviennent des adultes soit agressifs, soit soumis. Voilà une autre source d'un des problèmes les plus ardues de la Turquie. La frustration sexuelle qui est un résultat chronique de notre éducation familiale traditionnelle, se transforme en agressivité ou en soumission servile, entravant, toutes deux, l'expansion de la démocratie.

L'éducation religieuse familiale, est également de nature à créer des résultats négatifs, du point de vue de la démocratie. Les enfants sont conditionnés à s'appuyer sur la force de leur foi, au lieu de celle de leur raison. A la place d'individus sachant revendiquer leurs droits, se trouvent fabriqués des individus "résignés à leur sort." La tradition du sacrifice religieux mérite également qu'on y réfléchisse sérieusement. Il ne faut pas perdre de vue, que des individus accoutumés à voir le sang couler à flots chaque année, à considérer les épanchements de sang comme des actions de grâce, auront du mal, pour dire le moins, à saisir l'inviolabilité du droit à la vie.

Bref, une société démocratique requiert des rapports personnels, transposant au quotidien les valeurs fondamentales de la culture démocratique, et surtout, une structure familiale sensible à ces valeurs. De ce point de vue, également, la Turquie est un pays très affligé, dont les problèmes sont loin de se réduire aux quelques exemples limités qu'on vient d'énumérer.

CONCLUSION

Pour conclure, il pourrait y avoir intérêt à rappeler ces quelques vérités. Les pierres à bâtir de la culture démocratique, sont la rationalité, le pluralisme, la discipline. Du point de vue de la propagation de la culture démocratique dans la société, le plus grand devoir revient à l'Etat. L'Etat se doit de créer un milieu propice à l'expansion de la culture démocratique, par des aménagements juridiques, au moyen d'instruments idéologiques, et en pourvoyant des moyens d'information adéquats. Mais dans ce domaine, les particuliers également ont des responsabilités importantes à endosser. Les citoyens adultes doivent être prêts à assumer sincèrement, pour eux-mêmes et pour leurs enfants, un mode de vie rationnel, pluraliste, et discipliné, aussi bien dans leurs rapports avec l'Etat, que dans leurs rapports sociaux, et privés, et ils doivent aussi être disposés à tout faire pour s'éduquer en vue de ce mode de vie.